

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

de la Commune de **BLANZAC**

Séance du 2 décembre 2025



Nombre de conseillers :	
En exercice	11
Présents	09
Représentés	00
Votants	09
Exprimés	09
Pour	09
Contre	00

Date de convocation : 25/11/2025
Date d'affichage : 25/11/2025

DELIBERATION N° 2025/35

L'an deux mil vingt-cinq, le deux décembre à 20 heures 00,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr ROUMILHAC Pierre

Etaient présents : Mrs Pierre ROUMILHAC, Alain PREVOT, Mme Delphine LAGOUTTE, M. Alexandre COLIN, Mme Marie VAN DEN BERGHE, M. Alain MATHIEU, Mmes Danielle GAUCHON, Séverine CORDIER-DOHEY et M. Denis DERVIN

Secrétaire de séance : Alexandre COLIN

OBJET : dépenses d'investissement avant le vote des budgets primitifs 2026

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que jusqu'à l'adoption du budget primitif, il peut sur autorisation du Conseil municipal engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Il est donc proposé d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater avant le vote des budgets primitifs 2026 les dépenses d'investissement de la façon suivante :

BUDGET COMMUNAL :

ARTICLE	LIBELLE	MONTANT BUDGET 2024	MONTANT MAXI AUTORISE
2131	Bâtiments publics	85 500.00 €	21 375.00 €
2132	Bâtiments privés	100 300.00 €	25 075.00 €
2151	Réseau voirie	4 600.00	1 150.00 €
21538	Autres réseaux	35 000.00 €	8 750.00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	65 426.43 €	16 356.00 €
TOTAL CHAPITRE 21		290 826.43 €	72 706.00 €
2315	Immobilisations corporelles en cours	87 600.00 €	21 900.00 €
TOTAL CHAPITRE 23		87 600.00 €	21 900.00 €

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 08/12/2025

Reçu en préfecture le 08/12/2025

Publié le

ID : 087-218701704-20251208-202535-DE



Fait à Blanzac, le 3 décembre 2025

Le Maire,
Pierre ROUMILHAC



Le Secrétaire,
Alexandre COLIN

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'A. COLIN', written over a horizontal line.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous-préfecture de BELLAC le

- 8 DEC. 2025

Publié le